FLASH INFO

Compte-rendu du RDV au cabinet du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche le 24 octobre 2022

Une délégation de l'UN-CGT CROUS a été reçue le 24 octobre 2022 par le cabinet de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, accompagnée par la FERC-CGT et l'UFSE-CGT.

Nous avons abordé les points suivants.

Une prime de 500 euros : La CGT revendique une prime de 500 euros nets fin décembre 2022 pour tous les personnels des CROUS. Cette mesure est indispensable pour la CGT, pour une reconnaissance immédiate des efforts du personnel en situation de suractivité, de sous-effectif et de sous-rémunération, qui sont des problèmes qui ne pourront être réglés en quelques semaines. Le cabinet a affirmé qu'il examinera ce point.

Les grilles de rémunération des DAPOUS : La CGT revendique que les grilles indiciaires des 5.500 DAPOUS soient alignées sur les indices minimum et maximum des grades ITRF des catégories C et B. Les grilles sont obsolètes, il faut 25 ans de carrière pour atteindre l'indice minimum de la Fonction publique 352 à l'échelle 3, et 14 ans en échelle 4. Il faut refaire les grilles en 2023, pour que tous les personnels, ITRF, DAPOUS et contractuels, aient une rémunération comparable, ce qui est une condition indispensable pour faire coexister les trois statuts actuels.

Le cabinet a répondu qu'en 2023 un travail serait fait pour la révision des grilles, et qu'un volume budgétaire est prévu en 2023 pour les grilles de DAPOUS. Des obstacles existent toujours au ministère du Budget pour une révision plus à la hauteur des grilles.

Le plafond d'emploi : La CGT demande que les près de 600 ETP en emplois étudiants soient sortis du plafond d'emplois du réseau des CROUS, qui est de 12.724 aujourd'hui. Cela permettrait de gagner autant d'emplois, près de 600. La CGT n'est pas opposée aux emplois étudiants, mais ceux-ci ne doivent pas se substituer aux emplois permanents. Pour le cabinet, ce point mérite d'être examiné, et entraîne des modifications réglementaires.

La souffrance au travail : La CGT a rappelé au cabinet la souffrance au travail générée par les sous-effectifs et l'augmentation de la fréquentation des restaurants due au repas à 1 euro, qui est nécessaire aux étudiants et que nous soutenons. C'est l'ensemble des services qui répondent aux besoins des étudiants qui sont concernés, aussi bien administratifs que techniques. Pour la CGT, le cabinet doit être conscient que la situation est de moins en moins tenable au sein des CROUS.

Ce mal être au travail est aggravé par une gestion du personnel dans les CROUS qui est jugée trop souvent méprisante, insensible aux problèmes des agents et autoritaire. Il faut de façon urgente une autre conception de la gestion du personnel et du dialogue social dans les CROUS.

La CGT a exposé au cabinet les conclusions qu'elle tire du suicide de notre collègue à Nantes.

Une intervention rapide du ministère de tutelle est nécessaire pour avancer sur ces questions.

La discrimination syndicale : La CGT a signalé au cabinet la multiplication des cas de discrimination syndicale. Le cabinet a demandé que le CNOUS soit saisi et informe le cabinet de la ministre, pour qu'il puisse suivre ces situations.

UN CGT CROUS - 263 rue de Paris 93515 Montreuil
Courriel : uncgtcrous@cgtcrous.fr

Montreuil, le 25 octobre 2022.